



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 02 juin 2022

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Claude ADAM - Francis BERNAVILLE - Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Suivi Feuille de match informatisée (Fmi)

*Résultat avec erreur ou manquant

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension terrain

*Obligations clubs

*Retraits/Forfaits Généraux

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 14 et 15 mai :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 2 juin.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

14-mai	U14 D4 Poule B	Esblly 1 - Dammartin 2 Aucune connexion des 2 équipes. Avertissement
14-mai	U14 D4 Poule D	Boissise Pringy Us 1 - Le Mee Sp. Sect Foot 2 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.
15-mai	Seniors D3 Poule B	Magny 1 - Breuilloise 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.
15-mai	+45 Ans Groupe A	Villeparisis 21 - Brie Nord Es 21 Aucune connexion de Brie Nord Avertissement

15-mai	+45 Ans Groupe C	Courtry 21 - Vaires 21 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.
15-mai	+45 Ans Groupe D	Isles Les Villenoy 21 - Lagny Messagers 22 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.
15-mai	C.D.M. D2 Poule A	Croissy 5 - Nanteuil 5 Aucune connexion de Croissy Avertissement
15-mai	U16 D3 Poule C	Pontault Ums 2 - Torcy Val Maubuee 4 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.

Week-end des 21 et 22 mai :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 9 juin.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

21-mai	U14 D3 / Poule C	Pays Bieres 1 - Avon Us 2
21-mai	U14 D4 Poule B	Trilport Usf 2 - Pin Villevaude As Le 1
21-mai	U14 D4 Poule B	Esbly 1 - Changis 1
22-mai	U18 D2 Poule A	Claye Souilly 2 - Val D'Europe 1
22-mai	U18 D2 Poule B	Meaux Adom 1 - Nanteuil 1
22-mai	U18 D2 Poule C	Varenes Fc 1 - Avon Us 1
22-mai	+45 Ans Groupe D	Buceenne 21 - Val D'Europe 21
22-mai	C.D.M. D2 Poule B	Provins Sourduin Esp 5 - Gretz Tournan 5

RESULTAT AVEC ERREUR OU MANQUANT

Match 23737338 Esbly 1 – Dammartin 2 U14 D4B du 14/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de ESBLY (23/05/2022) contenant la feuille de match de la rencontre citée en référence,

Considérant que la feuille de match est incomplète, seule la partie du club d'Esbly a été rempli
Considérant que le score de la rencontre indiqué sur la feuille de match est de 10 buts à 0 en faveur d'ESBLY

Considérant que le club de Dammartin n'a pas transmis d'information contradictoire concernant le résultat de la rencontre

La Commission,

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 10 buts à 0 en faveur d'Esbly

Match 23737329 Esbly 1 – Changis 1 U14 D4B du 21/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de ESBLY (23/05/2022) contenant la feuille de match de la rencontre citée en référence,

Considérant que la feuille de match est incomplète, seule la partie du club d'Esbly a été rempli
Considérant que le score de la rencontre indiqué sur la feuille de match est de 9 buts à 2 en faveur d'ESBLY

Considérant que le club de Changis n'a pas transmis d'information contradictoire concernant le résultat de la rencontre

La Commission,

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 10 buts à 0 en faveur d'Esbly

Match 23670811 Nandy 1 – Fontainebleau RC 2 U18 D2C du 22/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de FONTAINEBLEAU (23/05/2022) informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de Fontainebleau indique à la Commission que le score était de 4 buts à 1 en faveur de Fontainebleau et non en faveur de Nandy

Considérant que le club de Nandy confirme les informations concernant l'erreur de saisie de résultat de la rencontre

La Commission,

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 4 buts à 1 en faveur de Fontainebleau

Match 23706554 Croissy 5 – Nanteuil 5 CDM D2A du 15/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de CROISSY (29/05/2022) informant la Commission d'un dysfonctionnement de la tablette lors de la transmission du score de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de Croissy indique à la Commission que le score était de 5 buts à 2 en faveur de Nanteuil

Considérant que le club de Nanteuil indique à la Commission que le score était de 5 buts à 1 en faveur de Nanteuil

Considérant que le club les informations transmises sont contradictoire

La Commission,

la Commission demande aux 2 clubs de nous transmettre leurs observations pour sa prochaine réunion.

Match 23700841 Brie Nord 21 – St Mard 21 +45 ANS Gpe A du 29/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de ST MARD (31/05/2022) informant la Commission de la non utilisation de la tablette lors de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de St Mard indique à la Commission qu'aucune feuille de match n'a été établi

Considérant que le club de St Mard indique à la Commission que le score était de 3 buts à 1 en faveur de St Mard

La Commission,

la Commission demande au club de Brie Nord de nous transmettre ces observations la non utilisation de la FMI ainsi que le score de la rencontre pour sa prochaine réunion.

Match 23701413 Bocages Amicale ELV 21 – Ol. Loing 21 +45 ANS Gpe G du 29/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de OL. LOING (30/05/2022) informant la Commission d'un dysfonctionnement de la tablette empêchant l'utilisation de cette dernière lors de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de Ol Loing indique à la Commission que le score était de 1 but à 0 en faveur de Ol Loing

La Commission demande au club de Bocages de confirmer le score de la rencontre.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23653742	29/05/2022	SENIORS	D1	VILLEPARISIS 2	MONTEREAU 1
23654035	29/05/2022	SENIORS	D2 B	CHAMPS 1	ST THIBAUT 1
23655175	29/05/2022	SENIORS	D3 C	COSMO 1	FERRIERES 1
23655177	29/05/2022	SENIORS	D3 C	PONTAULT PORT 2	ST THIBAUT 2
23714532	26/05/2022	SENIORS	D4 D	BRESMONT/MISY 1	DAMMARIE LES LYS 1
23706240	31/05/2022	CDM	D2 B	COUBERT 5	PROVINS SOURDUN 5
23662028	29/05/2022	VETERANS	D1	DAMMARIE LES LYS 11	TORCY 12
23662024	01/06/22	VETERANS	D1	CHEVRY COSSIGNY 11	VAL DE France 11
23700841	26/05/2022	VETERANS+45	Gr A	BRIE NORD 21	ST MARD 21
23701413	29/05/2022	VETERANS+45	GR G	BOCAGE AMICALE 21	OL LOING/PORT FONT 21
23670180	26/05/2022	U18	D1	PONTAULT UMS 1	VILLEPARISIS 1
23670208	29/05/2022	U18	D1	BUSSY 1	PONTAULT UMS 1
23670531	01/06/2022	U16	D2 C	LONGUEV./PROVINS 1	NANGIS 1
23735616	29/05/2022	U16	D3 D	SERVON/CHEVRY 1	PRESLES/OZOUEUR 1
23735747	29/05/2022	U16	D3 E	DAMMARIE 2	BRAY/MONTOIS 1
23661211	28/05/2022	U14	D2 B	MORMANT 1	MONTEREAU 2
23661291	01/06/2022	U14	D3 A	GOELLYCOMP./MITRY 2	VILLEPARISIS 2
23737237	01/06/2022	U14	D4 A	VILLEPARISIS 3	MOUSSY LE NEUF 1
24483589	26/05/2022	U18	COUPE COMITE	BUSSY 2	GOELLYCOMP./MITRY 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23737531	14/05/2022	U14	D4D	BOISSISE 1	LE MEE 2
<p><i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant BOISSISE 1 et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur LE MEE 2</i></p>					
23701106	15/05/2022	+45 ANS	Gpe D	ISLES LES VILLENNOY 21	LAGNY 22
<p><i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant ISLES LES VILLENNOY 21 et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur LAGNY 22</i></p>					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 23701417 Avonnaise 21 – Bocage Amicale 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVONNAISE US FOOT** pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20H00 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

En attente accord du club de BOCAGE AMICALE

Demande annulée suite au forfait du club d'AVONNAISE

Match 23701414 Fontainebleau 21 – Moret Veneux Sab 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

Accord du club de MORET VENEUX SAB.

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission.

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Au vu des rencontres déjà programmées sur les installations d'AVON, la Commission préconise de modifier l'horaire du coup d'envoi pour 11h00,

Sous réserve de l'accord du club JOUY YVRON

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23661277 Courtry 1 – St Pathus 1 U14 D3A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 18h30 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 31/05/2022 à 18h30 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

En attente accord du club de ST PATHUS

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission.

Match 23737220 Val d'Europe 3 - Courtry 2 U14 D4A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 18h45 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

Accord du club de VAL D'EUROPE

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Club de SERVON

Considérant le problème d'occupation rencontré par le club de Servon FC le 05/06/2022.

Considérant qu'il y a 3 matchs prévus le dimanche matin sur le même terrain.

Considérant que la rencontre CDM R1 Servon 5 – Ivry Desportiva 5 est prioritaire.

Considérant que pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat, le même jour à l'heure officielle.

La Commission demande au club de Servon de fournir un terrain de repli pour les rencontres listées ci-dessous :

Concernant la rencontre Vétérans D4B Servon 11 – Mormant FC 11

Suite au forfait sur la rencontre CDM R1, le terrain est disponible

La rencontre aura donc bien lieu à 9h30 au stade D.Stabile à Servon

Concernant la rencontre +45 Ans Gpe E Servon 21 – Ozoir 21

Après accord du club d'Ozoir, la rencontre est inversée

Match 23670034 Gretz Tournan 1 – Montereau 1 U16 D1 du 05/06/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 05/06/2022

Considérant l'absence d'accord du club de GRETZ TOURNAN, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23661457 Moret-Veneux 1 – Dammarie 2 U14 D3C du 04/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du club de DAMMARIE FC

Match 23700878 Othis 22 – Brie Nord 21 VET+45 A du 05/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du club BRIE NORD

Match 23670741 Briard SC 1 – Roissy/Lesigny 2 U16 D1 du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Accord du club de ROISSY/LESIGNY

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23670032 Quincy 1 - Briard SC 1 U18 D2B du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 04/06/2022 à 16h00 au lieu du 05/06/2022 à 13h00

Accord du club de QUINCY

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 24035219 Ferrieres 1 – Torcy VM 3 U18 D3A du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FERRIERES** pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20h30 au lieu du 05/06/2022 à 13h00

Accord du club de TORCY

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23700731 Briard SC 5 – Vaux Rochette 5 CDM C du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20h30 au lieu du 05/06/2022 à 09h30

Accord du club de VAUX ROCHETTE

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23735754 Bray/Montois 1 – FC Guignes 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

Accord du club de FC GUIGNES

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23661581 Val de France 1 – Champs 2 U14 D1 du 04/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h30

Pas d'accord du club de CHAMPS

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23661279 Chelles 2 – Villeparisis 2 U14 D3A du 04/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15h30

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du club de CHELLES

Match 23661366 Bussy 3 – Fontenay Tresigny 1 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Demande refusée par le club de FONTENAY

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du club de FONTENAY

Match 23670562 Vaux Rochette 1 – Melun FC 3 U16 D2C du 04/06/2022

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre au stade P.Fischer à Melun au lieu de la plaine de jeux de la Buissonniere à Vaux Le Penil

Considérant le classement à ce jour, la Commission émet un avis favorable.

Sous réserve de l'accord du club de VAUX ROCHETTE

Match 23735492 Torcy 4 – Val de France/Esbly 2 U16 D3C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 13h00

Accord du club de VAL DE FRANCE

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23714478 Reunionnais Senart 1 – FC Cosmo 2 Seniors D4C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **REUNIONNAIS** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Match 23701148 Val d'Europe 21 – Lagny Messagers 22 VET+45 D du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY MESSAGERS** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 à Lagny S/ Marne au lieu du 05/06/2022 à 9H30

Demande refusée par le club de VAL D'EUROPE

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

En l'absence d'accord du club de LAGNY MESSAGERS, la rencontre reste maintenue à la date initiale

Match 23735360 Ferte s/j 1 – Vaires 2 U16 D3B du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 13h00

Pas d'accord du club de VAIRES

Considérant le classement à ce jour, la demande ne peut être validée par la Commission

Le stade Reaubourg étant occupé, la rencontre aura lieu au stade Estier

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Bagneaux Nemours:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/04/2022,

« ... **Match 23669991**

Bagneaux Nem. 1 – Melun 2

U16 D1 du 20.02.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D1 de Bagneaux Nemours pour envahissement de terrain, coups sur joueurs et dirigeant et comportement inapproprié et excessif du gardien du stade et de son fils. (.../...) ...»

La Commission informe le club de BAGNEAUX NEMOURS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 du 26/05/2022

Considérant que le club de Bagneaux Nemours n'a pas fourni de terrain de repli pour cette rencontre, Par ces motifs,

La Commission décide match perdu par pénalité à Bagneaux Nemours (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à Gretz Tournan (3 points ; 0 but).

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Bagneaux Nem.

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :
Extrait RSG District 2021/2022

CHANGIS (518219)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

- Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

- **Concernant la rencontre du 05/06/2022, Changis 1 – Trilport 1, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 020/6/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**

Considérant que le club de Le Pin Villevaudé n'a pas transmis son accord pour le déroulement de la rencontre, celle-ci est annulée

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de BRIE FC :

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.

Club d'Emerainville :

Suite à la fermeture du Stade D.Rocheteau (fermé du 1^{er} juin au 23 juin 2022)

Considérant que le club de D'EMERAINVILLE n'a pas fourni de terrain de repli pour la rencontre CDM D2B Emerainville 5 - Mitry Ourcq Portugais 5 du 05/06/2022,

Considérant qu'il est impératif que la rencontre soit jouée le 05/06/2022,

Par ces motifs, la Commission d'inverser la rencontre à Mitry Mory

Considérant que la municipalité de Mitry Mory à informer la Commission de l'impossibilité pour la commune de recevoir la rencontre à 9h30.

Considérant qu'aucune alternative n'a été proposée par les 2 clubs.

Considérant que la rencontre ne présente aucun enjeu pour les 2 équipes.

Par ces motifs, la Commission décide d'annuler la rencontre.

Club de Pays Crecois :

Suite à la fermeture du Stade du Pré-Manche (fermé du 3 au 5 juin 2022)

Considérant que le club de PAYS CRECOIS n'a pas fourni de terrain de repli pour la rencontre +45 ANS Gpe B Pays Crécois 21 – Trilport 21 du 05/06/2022,

Considérant qu'il est impératif que la rencontre soit jouée le 05/06/2022,

Par ces motifs, la Commission d'inverser la rencontre à Trilport

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 23. - Les Forfaits.

Article 23.6– Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité ... »

COURTRY 1

GOELLYCOMPANS/MITRY 3

LAGNY MESSAGERS 1

VILLEROY 5

U16 D2A

U16 D3B

U16 D3C

CDM D2A